Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020302-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPPÉ Emilie, HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis
Excusé(s) : Mme HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, M. LELOUP Jean-Pierre

Absent(s) : Mme PIGEON Sylvie, M. RONDIN Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-02/03-02 – Finances : subventions scolaires 2026

Considérant que commission finances en date du 23 février 2026 propose d'attribuer aux établissements scolaires de la commune les subventions suivantes :

	Ecole	**Propositions Subventions**
Aide/Classe sur justificatif	Ecole publique	150€ x 7 classes = 1050 €
	Ecole privée	150 € x 6 classes = 900 €
Sortie scolaire sur justificatif	Ecole publique	42 € * 86 =3612 € (dont 8 ULIS)
	Ecole privée	42€ *66 = 2 772€
Arbre de Noël sur justificatif	Ecole publique	360 €
	Ecole privée	360 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020302-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions proposées par la commission finances du 23 février 2026 aux établissements scolaires de la commune pour les montants indiqués ci-dessus ;

- de préciser qu'il sera demandé aux établissements scolaires, un bilan comptable de l'emploi des sommes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
06/03/2026